

COMMUNE DE ISSENHEIM



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ISSENHEIM

DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

Sous la présidence de Monsieur Marc JUNG, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Présents : MM. Marc JUNG, Marie-Antoinette ZURKINDEN, Béatrice FLACH, Guy CASCIARI, Christian SCHREIBER, Frieda HUENTZ, Thomas CRON, Dominique ABADOMA, Ginette TSCHEILLER, Paolo PIGNOTTI, Nadine FOFANA, Michel D'AMBROSIO, Colette GAECHTER, Sylvie REMETTER, Victor RIZZO, Sophie PERSONENI, Jean-Philippe ETIENNE, Emily MARVASO, Franck ROTH, Amandine BIDAU, Claude ROUSSELLE.

Absent excusé et non représenté :

Absent **non** excusé :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance : Annabelle PAGNACCO, Directrice Générale des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément aux dispositions du Titre IV, articles L 2541-1, L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Communes des Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV des délibérations du 16 octobre 2017
2. Informations légales
3. Acquisition par la Commune d'une parcelle dans le cadre de la Succession SCHELLINGER
4. Acquisition d'une parcelle à Madame Danielle RYCHEN
5. Acquisition d'une parcelle à Monsieur ROUSSEAU
6. Vente de terrains à ACI PROMOTION
7. Attribution du Marché « Aménagement d'une Piste Cyclable entre Issenheim et Merxheim »
8. Approbation du tableau des longueurs de voies.
9. Décision Modificative n°2/2017
10. Divers

1. APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU 16 OCTOBRE 2017

Le Conseil est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017.

2. INFORMATIONS LEGALES

20/06/2017	Vente COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER / SOJINAL concernant un bien cadastré section 27 n°249, d'une contenance de 0,21 ares sis rue de Merxheim
20/06/2017	Vente ROSSI Nicolas / HIMBER Charline concernant un bien cadastré section 12 n°54, d'une contenance de 6,82 ares sis 9 rue des Vergers
28/06/2017	Vente LOPEZ Laurent – MANCK Carine/ BRESSON Lionel – KLEIN Marion concernant un bien cadastré section 14 n°68/01, d'une contenance de 6,82 ares sis 11 rue Vauban
29/06/2017	Vente Consorts MISCHLER / WEGERICH Cyrille concernant des biens cadastrés section 17 n°29 et 62/22, d'une contenance de 8,08 ares et 1,91 ares sis 2 rue des Jardiniers
29/06/2017	Vente BOSHART Christophe – STOFER Magalie / JOUAN Maryse concernant des biens cadastrés section 22 n°174/3, d'une contenance de 7,71 ares sis 2 rue du Tissage
29/06/2017	Vente SARL SELECT IMMO / SCI LA TOUR DU CHATEAU concernant des biens cadastrés section 9 n°142/1, 146/1, 141/1, 173/1 d'une contenance respective de 1,24 ares, 1,52 ares, 0,58 ares, 0,49 ares sis 9 rue de Cernay
1/07/2017	Vente TESLA Stevan / UDOVICIC Nicolas, KOHLER Véronique concernant des biens cadastrés section 20 n°212/13, 58/13, 46/13, d'une contenance respective de 9,39 ares, 1,01 ares, 0,22 ares, sis 97 rue de Guebwiller
6/07/2017	Vente Consorts COLAUTTI – ALAFACI – HEIHINGER - TSCHIMBER / TSCHIMBER Guillaume , concernant un bien cadastré section 12, n°76, d'une contenance de 6,64 ares, sis rue du Château
20/07/2017	Vente CANDUSSI Yannick – RICHARD Laura / SEVERIN Jean , concernant un bien cadastré section 15 n°256, d'une contenance de 14,14 ares, sis 23 rue de Rouffach (lot 7, 14 et 24)
20/07/2017	Vente Consorts MACIAS ERNY / CRIPPA Mélanie ,

Commune d'Issenheim – PV du CM du 18 décembre 2017

	concernant des biens cadastrés section 20 n°123/13 et 199/13, d'une contenance respective de 0,18 ares et 1,40 ares, sis 24 rue des Tilleuls
31/07/2017	Vente BONNENFANT Kévin – STEYER Emmanuelle / Madame STIEBER , concernant des biens cadastrés section 15 n°20 et 288/21, d'une contenance respective de 2,23 ares et 0,17 ares, sis 6 rue des Moulins
31/07/2017	Vente Consorts BRANDTNER – STEMPLER / TISANDIER Michel , concernant un bien cadastré section 22 n°27, d'une contenance de 9,26 ares, sis 17 rue du Château d'Eau
3/08/2017	Vente ANGEL Cristian – ROGER Jennifer / MERLETTE Frédéric – GAGNEUX Mélanie , concernant un bien cadastré section 10 n°153/1, d'une contenance de 3,12 ares, sis 15A rue des Acacias
31/07/2017	Vente GAECHTER Michel et Colette / DUMAS Philippe , concernant un bien cadastré section 14 n°14, d'une contenance de 7,23 ares, sis 12 rue de Rouffach (lot 3 et 12)
9/08/2017	Vente Sarl SELECT IMMO / HENRY Aurélien , concernant des biens cadastrés section 10 n°1 et 143, d'une contenance respective de 1,92 ares et 1,43 ares, sis 9 rue de Cernay.
22/08/2017	Vente KENKER Christophe – GLUTZ Laetitia / MARTIN Grégory - MOESSNER Audrey , concernant des biens cadastrés section 9 n°197/33 et 198/33, 199/33, 204, d'une contenance respective de 0,83 ares, 0,41 ares, 1,06 ares, 6,18 ares, sis 1 rue de Guebwiller.
4/09/2017	Vente Foncière des Trois Frontières / GAECHTER Colette et Michel , concernant un bien cadastré section 13 n°312/62, d'une contenance de 5,63 ares, sis rue Callinet.
4/09/2017	Vente ISNER Marcel / MAGNALDI Julien et WAGNER Anne France , concernant un bien cadastré section 22 n°268/3, d'une contenance de 6 ares, sis 10 rue des Fontaines.
7/09/2017	Vente GAECHTER Colette et Michel / ZIMMERMANN Steve , concernant un bien cadastré section 14 n°14, d'une contenance de 7,23 ares, sis 12 rue de Rouffach (Lot 1, 4, 5, 6, 8, 9,11)
28/09/2017	Vente FRIESS Lucie / SALMERON Alexis , concernant un bien cadastré section 15 n°297, d'une contenance de 6,58 ares, sis 24 rue de Rouffach.

Commune d'Issenheim – PV du CM du 18 décembre 2017

19/10/2017	Vente RUFFENACH Brigitte / PERCHE Gérard , concernant des biens cadastrés section 20 n°101/13 et 128/13, d'une contenance respective de 2,04 ares et 0,18 ares, sis 13 rue Hartmann.
19/10/2017	Vente FREE IMMO 68 / Raphaël BOURGEOIS – Aurélia BARBISCH , concernant des biens cadastrés section 11, n°341/52 et 342/52, d'une contenance respective de 2,61 ares et 0,18 ares, sis rue Wolfweg.
27/10/2017	Vente STAHL Carine / MARTIN Frédéric , concernant un bien cadastré section 22, n°369/3, d'une contenance de 39,30 ares, sis 2D rue du Tissage (lot 3, 16, 31, 312)
5/10/2017	Vente Consorts MOHN-NAJEEB / MOHN Isabelle , concernant un bien cadastré section 9 n°208/59, d'une contenance de 6,38 ares, sis rue des Jardiniers.
11/11/2017	Vente KOLLETH Pierre – NOLL Ginette/Philippe MARSCHAL , concernant un bien cadastré section 7 n°145/30, d'une contenance de 2,24 ares, sis rue de Cernay.
2/11/2017	Vente Benoit TECHER – Marie-Guillaine FARLA / Guillaume GUGELOT , concernant un bien cadastré section 11 n°195/81, d'une contenance de 2,37 ares, sis rue de Cernay.
5/10/2017	Vente Consorts MAUSHART / Denis ZIMMERMANN , concernant un bien cadastré section 8 n°88/1, d'une contenance de 26,78 ares, sis 18 rue des Jardiniers.
15/11/2017	Vente Consorts MISCHLER / Cyrille WEGERICH , concernant des biens cadastrés section 17, n°29 et 257/22, d'une contenance respective de 8,08 ares et 0,92 ares, sis 2 rue des Jardiniers.
14/11/2017	Vente Consorts MISCHLER / Édouard ZITKIK , concernant des biens cadastrés section 17, n°254 et 258, d'une contenance respective de 2,82 ares et 0,99 ares, sis rue des Jardiniers.
14/11/2017	Vente FREE IMMO 68 / P. HOSOTTE – L. LOISON , concernant un bien cadastré section 11 n°343/52, d'une contenance de 2,75 ares, sis rue Wolfweg.

3. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE « SUCESSIONS SCHELLINGER »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7.

Vu l'avis du service France Domaine du 17 septembre 2013, actualisé le 7 septembre 2017

Considérant l'intérêt pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section 18 n°0041, classée en zone UB1 (12,63 ares) et AU2 (23,24 ares) du PLU en raison de sa situation ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ladite parcelle est située au n°58 rue de la forêt, là où se trouve la maison ayant subi un incendie au milieu des années 80 avec les conséquences tragiques que l'on connaît. Depuis cet accident, le terrain est resté en l'état et n'est plus entretenu par ses propriétaires.

La commune a initié une procédure auprès du cabinet de généalogie Andriveau de Strasbourg pour retrouver les propriétaires. Après une longue procédure, nous sommes parvenus à réunir l'accord des nombreux héritiers de Madame Jeanne SCHELLINGER pour permettre la vente de ce terrain à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- procéder à l'acquisition de la parcelle suivante au prix de 250 000 € selon estimation des domaines
Section 18 n°0041 – située 58 rue de la Forêt – 35,87 ares
- dire que cet acte sera établi en l'étude de Maître Philippe MULLER, notaire à Mulhouse ;
- dire que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la commune ;
- dire que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées au budget de l'exercice 2017
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, à poursuivre l'exécution de la présente.

4. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MADAME DANIELLE RYCHEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7 ;

Vu la promesse de vente du 30 octobre 2017

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section 13 n°289, 118 m2, formant l'accès du lotissement Kirchfeld

Considérant la configuration des lieux et l'aménagement du lotissement « Kirchfeld » et du pôle médical « Les Cerisiers »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'acquérir** la parcelle cadastrée section 13 n° 289 – lieudit « Inneres Kirchfeld» appartenant à Madame Danielle RYCHEN, née HAUTER, domiciliée 29 rue de Rouffach à Issenheim,
- **de fixer** le prix d'achat à 8500 € net vendeur (huit mille cinq cent euros),
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à effectuer la vente et signer les actes authentiques à venir,
- **d'autoriser** la création pour toute personne y ayant intérêt, une sortie de largeur maximale de 6 mètres ou de deux sorties de 3 mètres chacune, sur la voirie créer dans le cadre du lotissement et située à l'arrière de la grange.

5. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR ROUSSEAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7 ;

Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section 26 n°27 avec 28,59 ares m2 afin de créer une réserve foncière

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune d'Issenheim de disposer de parcelles agricoles dans son patrimoine

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **décider** d'acquérir la parcelle cadastrée section 26 n°27 – lieudit « Schutzenfeld » avec 28,59 m2 ares appartenant à Monsieur Bertrand ROUSSEAU domicilié 22 rue du Bois à Bergholtz-Zell
- **fixer** le prix de vente comme suit : soit 1800 euros, soit 62,95 € l'are ;
- **dire** que les frais découlant de cette transaction seront à la charge totale et exclusive de la commune. L'acte sera établi en l'étude Me PIN et JOURDAIN, Notaires à Soultz.
- **autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à effectuer la vente et signer les actes authentiques à venir.

6. VENTE DE TERRAINS A ACI PROMOTION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7.

Vu l'avis du service France Domaine du 31 janvier 2017

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la cession de parcelles mentionnées ci-après, afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier comprenant entre autre une maison médicale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente au profit de la société ACI PROMOTION ayant son siège 52 rue de l'Oberharth à 68000 COLMAR et représentée par M. Hubert REECHT (gérant) et Mme Valérie HELFTER (gérante).
- d'aliéner au prix global de (en l'attente de la surface exacte qui déterminera le montant) les parcelles ci-dessous :

Section	Parcelle	lieudit	Contenance
13	256	Inneres Kirchfeld	2,53 ares
13	255	Inneres Kirchfeld	Parcelle à découper. Le procès verbal d'arpentage interviendra ultérieurement et la contenance sera définie à ce moment là.
13	90	Inneres Kirchfeld	15,73 ares
13	89	Inneres Kirchfeld	15,57 ares
13	88	Inneres Kirchfeld	15,39 ares
13	87	Inneres Kirchfeld	15,35 ares
13	116	Inneres Kirchfeld	Parcelle à découper. Le procès verbal d'arpentage interviendra ultérieurement et la contenance sera définie à ce moment là.
13	115	Inneres Kirchfeld	Parcelle à découper. Le procès verbal d'arpentage interviendra ultérieurement et la contenance sera définie à ce moment là.
13	112	Inneres Kirchfeld	Parcelle à découper. Le procès verbal d'arpentage interviendra ultérieurement et la contenance sera définie à ce moment là.
13	230	Rue de Rouffach	45,76 ares

- qu'en plus du prix d'achat, la Société ACI PROMOTION réalisera à ses frais, la construction d'un mur entourant la future extension du cimetière et participera pour moitié à la réalisation d'un mur antibruit séparant le City Stade du nouveau quartier,
- dire que cet acte sera établi en l'étude du Notaire désigné par l'acquéreur ;
- dire que tous les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser le Maire, ou son représentant, à poursuivre l'exécution de la présente.
- la Commune s'engage sous réserve de conformité des voiries et équipements communs à les intégrer après travaux par le lotisseur dans domaine public Communal,
- de définir les conditions de paiement comme suit : 100 000 € à la signature, le reste en 2 fois et au plus tard le 31/12/2018,
- la Commune s'engage à racheter au prix de vente revenu à l'are les terrains des futurs accès à la zone AU restante.

7. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE ISSENHEIM ET MERXHEIM »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette piste cyclable est un projet structurant qui reliera Issenheim à Merxheim et sa gare SNCF en évitant aux cyclistes d'emprunter la route départementale n°3bis et permettra également de consolider le maillage de pistes cyclables existant pour encourager le développement des modes de déplacement doux.

Une consultation a été lancée, sous forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA), pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a retenu l'offre de la société PONTIGGIA de WITTENHEIM (sous-traitance par EIFFAGE) pour un montant de 292 379,00€ HT.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et charge le maire de poursuivre l'exécution de ce projet en l'autorisant à signer tout actes ou documents permettant sa bonne réalisation.

Dit que les montants nécessaires à la bonne réalisation de ce chantier seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

8. RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE. APPROBATION DU TABLEAU DE LONGUEUR DES VOIES.

La voirie communale est un élément du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes. Il convient que le conseil municipal entérine la longueur de la voirie communale avant le 31 décembre 2017.

Dénomination de voirie	Longueur en ml
ACACIAS	295
ANTONITES	27
AULNES	65
BENFELD	242
BERGHOLTZ	119
BOSQUETS	228
CAILLES	58
CALLINET	428
CANAL	224
CARPENTIER	79
CHANOINE ROELLINGER	137
CHAPELLE	688
CHARDONNERS	212
CHÂTEAU	248
CHÂTEAU D'EAU	363
CIGOGNES	322
COUVENT	135
DURRENMATT	71
ÉCOLES	298
ÉGLISE	145
FAISANS	337
FAUVETTES	180
4 FEVRIER	36
FILATURE	60
FONTAINES	210
FORÊT	841
HAINFELD	120
HARTMANN	108
HASENFRATZ	97
HERONS	148
HIRONDELLES	218
INDUSTRIE	208
JARDINIERS	737
KATTENBACH	85
LAUCH	272
LOUPS	77
MERLES	192
MESANGES	212
MOULINS	153

Commune d'Issenheim – PV du CM du 18 décembre 2017

MUHLBACH	56
OBERWALD	530
OSTEIN	686
PEUPLIERS	280
PFLECK	372
PIC VERT	153
PINS	76
PINSONS	64
PLATANES	130
PRÉS	205
RAEDERSHEIM	306
RETABLE	126
RINKENBACH	100
ROITELETS	325
ROSSIGNOLS	387
ROUFFACH	45
SAINT M. CHAMPAGNAT	42
SAULES	65
SCHAIENTZEL	93
SCHOENGAUER	32
SCIERIE	88
SEILLER	805
SILBERMANN	114
SOURCES	142
SPETZ	70
SYNAGOGUES	115
TILLEULS	113
TISSAGE	394
TOURTERELLES	144
TULIPES	164
VAUBAN	45
VERGERS	151
WOLFWEG	110
ZIMMERMANN	84
NOUVELLE VOIE PISCINE	165
TOTAL	15 452

9. DECISION MODIFICATIVE N°2/2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le budget pour ajuster les chiffres en fonction de certaines opérations d'ordre à effectuer ;

Chap-Art	Libellés	Montants	Chap-Art	Libellés	Montants
Budget d'investissement – Dépenses			Budget d'investissement - Recettes		
2313	Constructions	38 000 €	722	Immobilisation corporelles	38 000 €
023-040	Virement section d'invest.	38 000 €	021-40	Virement section de fonct.	38 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2/2017.
